

LES
BIBLIOTHÈQUES DE LYON

(SUITE.) *

J'ai déjà raconté, plus haut, et sommairement, l'histoire de notre antique collège et décrit brièvement ses bâtiments ainsi que les locaux réservés à la Bibliothèque. Le lecteur sait donc déjà que le Lycée forme, à la fois, un *pensionnat* dans lequel sont *entassés* un grand nombre d'enfants manquant d'air et de lumière et emprisonnés dans des cours *humides et malsaines*, et un *externat* considérable. L'Université justement émue a déjà amélioré cette situation fâcheuse, en créant, pour les élèves les plus jeunes, un collège sur le riant coteau de Saint-Rambert, et elle recherche en ce moment un autre local (1) aussi conve-

(*) Voir la précédente livraison.

(1) Ce local serait facile à trouver. La maison des Frères de la doctrine chrétienne située à Caluire, sur un coteau ravissant, au milieu des plus beaux ombrages, dans un parc de treize hectares, serait cédée volontiers à l'Etat par ses propriétaires actuels. Ceux-ci ne doivent pas être, du reste, désireux de rester, plus longtemps, dans une commune qu'ils ont *comblée de bienfaits* et laquelle, en retour, a *pillé* leur maison, *séquestré* ses maîtres et commis sur leurs personnes les plus odieux attentats. Un récent procès a dévoilé tous ces *actes iniques* accomplis avec une apparence de légalité, avec le concours d'un *préfet* qui a laissé, *sans s'y opposer*, piller toutes nos maisons religieuses, et dont *l'ami* et *l'avocat* a dû qualifier de *truands* les pillards de la maison des Frères.

L'Université s'est peu préoccupée, autrefois, de l'état sanitaire des